

Arrêté interpréfectoral de protection de biotope de l'Île Dumet et ses abords

Comité de suivi du 13 février 2026



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Déroulé

0 – Rappel succinct de l'APPB (5')

I - Bilan 2025 de la mise en œuvre de l'APPB (25')

I-1 Bilan des observations et études menées sur site

I-2 Bilan des mesures de protection mises en œuvre

II - Confortement des actions sur 2026 (15')

II-1 Communication spécifique à l'APPB

II-2 Clause de revoyure

II-3 Actions spécifiques APPB et lien avec le plan de gestion

III - Questions diverses (15')



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

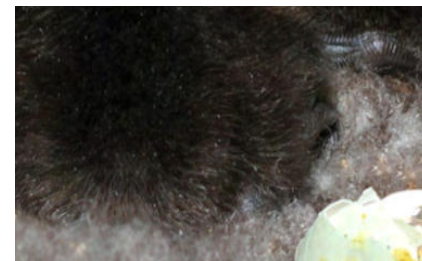
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Déroulé

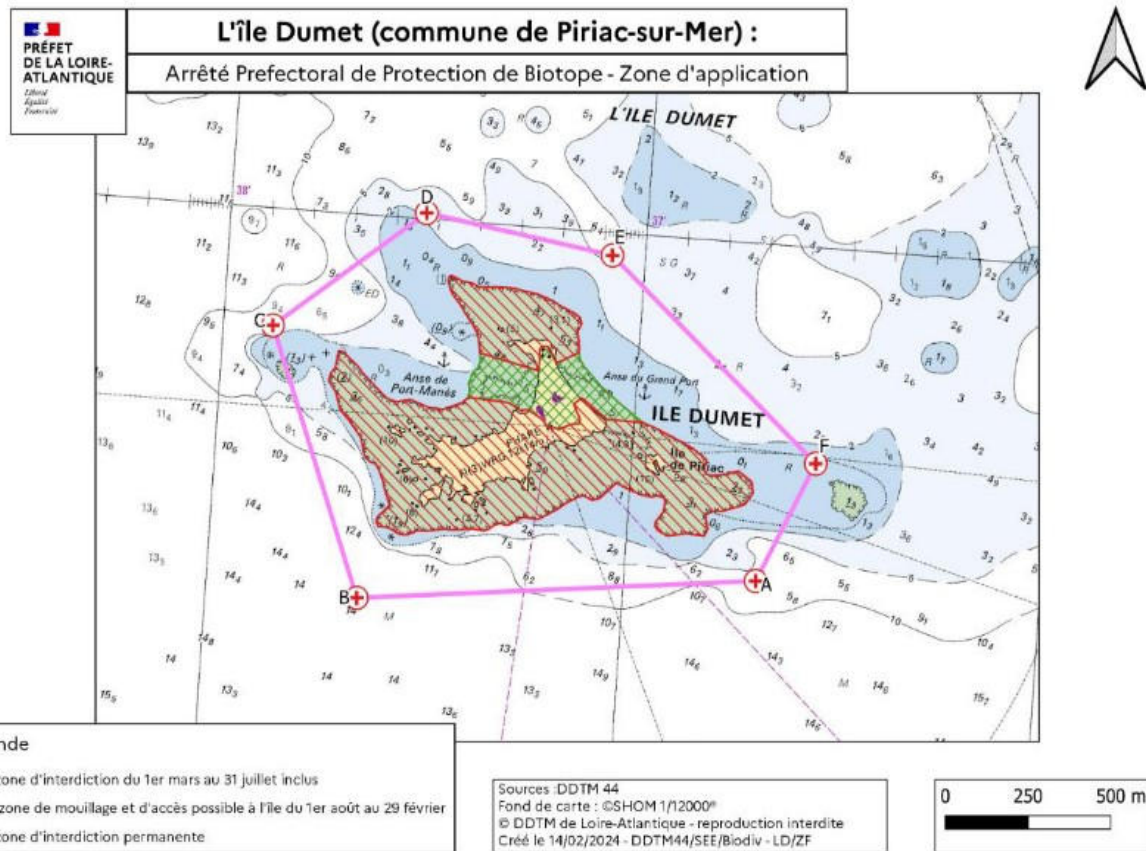
Rappel succinct de l'APPB (5')

Principaux enjeux environnementaux objet de l'APPB

- **Avifaune** : goéland brun, marin et argenté, cormoran huppé, huîtrier pie, eider à duvet, moineau domestique, tadorne de belon, pipit maritime, hirondelle des rivages, Grand Gravelot
- **Flore** : 5 grands types de végétation dont 6 habitats d'intérêts communautaires et 2 espèces protégées
- **Mammifères marins** : Phoque gris, Phoque veau marin, Grand dauphin et Dauphin commun
- **Dérangement** occasionné par la sur-fréquentation de l'île durant **une période très sensible de l'année (reproduction)** => très forte pression sur l'avifaune nicheuse et également des incidences sur la flore protégée et les populations de mammifères marins.



L'arrêté de protection de biotope : rappel



Du 1er mars au 31 juillet, zone de quiétude renforcée pour l'avifaune constituée de la partie émergée de l'île et de la partie maritime allant jusqu'à 200m à partir de la limite de basse mer (périmètre rose).

Sont uniquement autorisés :

- le suivi scientifique,
- l'entretien urgent du site,
- les quelques activités économiques présentes (pêcheurs professionnels, professionnels de plongée)

Du 1er août au 29 février, zone de quiétude restreinte qui comprend la partie émergée de l'île ainsi que l'estran (en hachuré rouge). L'accès à l'île est maintenu au niveau des 2 grandes plages et leurs chenaux.

Les activités en mer au-delà de la limite de basse mer, sur terre sur les chemins balisés, dont la visite des forts, sont possibles.



Déroulé

I - Bilan 2025 de la mise en œuvre de
l'APPB (25')

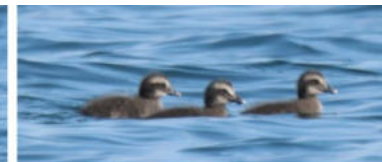
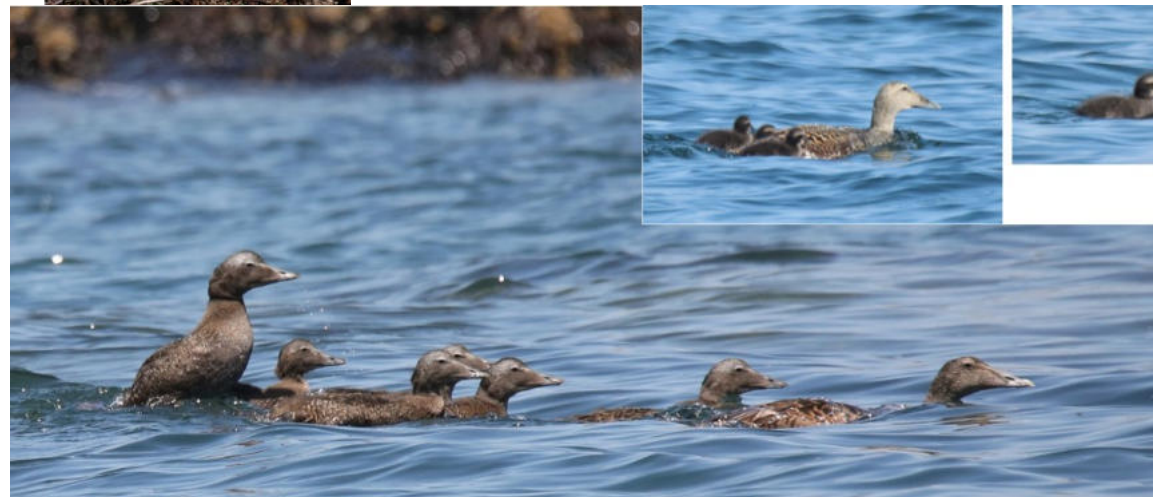
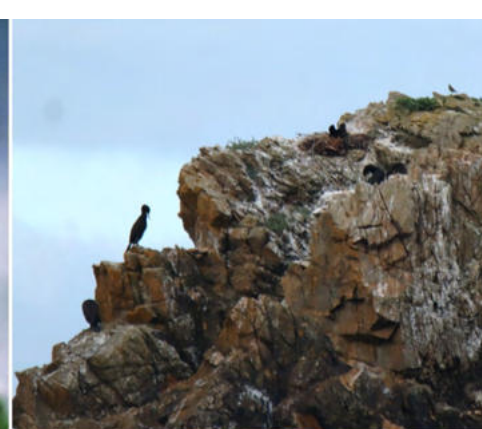
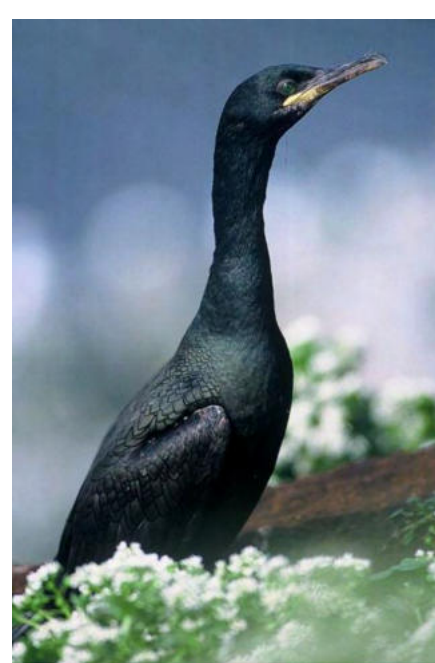
I.1 – Bilan des observations et des études menées sur le site en 2025







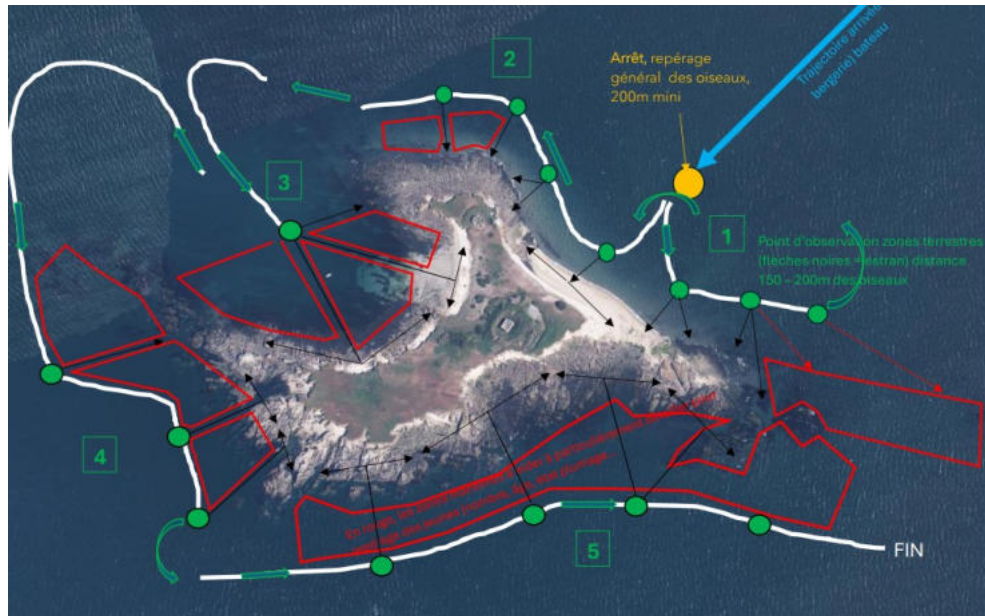






Suivi de l'avifaune marine 2025

- **Période de reproduction des oiseaux** : Protocole itinéraire tout autour de l'île (l'ensemble de l'île est parcouru), avec points d'arrêts, sans débarquement. + 2 vols drone (en régie) en juin (report du mois de mai pour raison météo défavorable) et juillet (avant réouverture). Les résultats ne sont pas encore disponibles.
- **Période intersaison et hiver** : protocole itinéraire tout autour de l'île (l'ensemble de l'île est parcouru), avec points d'arrêts, sans débarquement + avec débarquement (Wetlands, recherche espèces comme bécasseaux violet, passereaux...)



Résultats de la nidification 2025

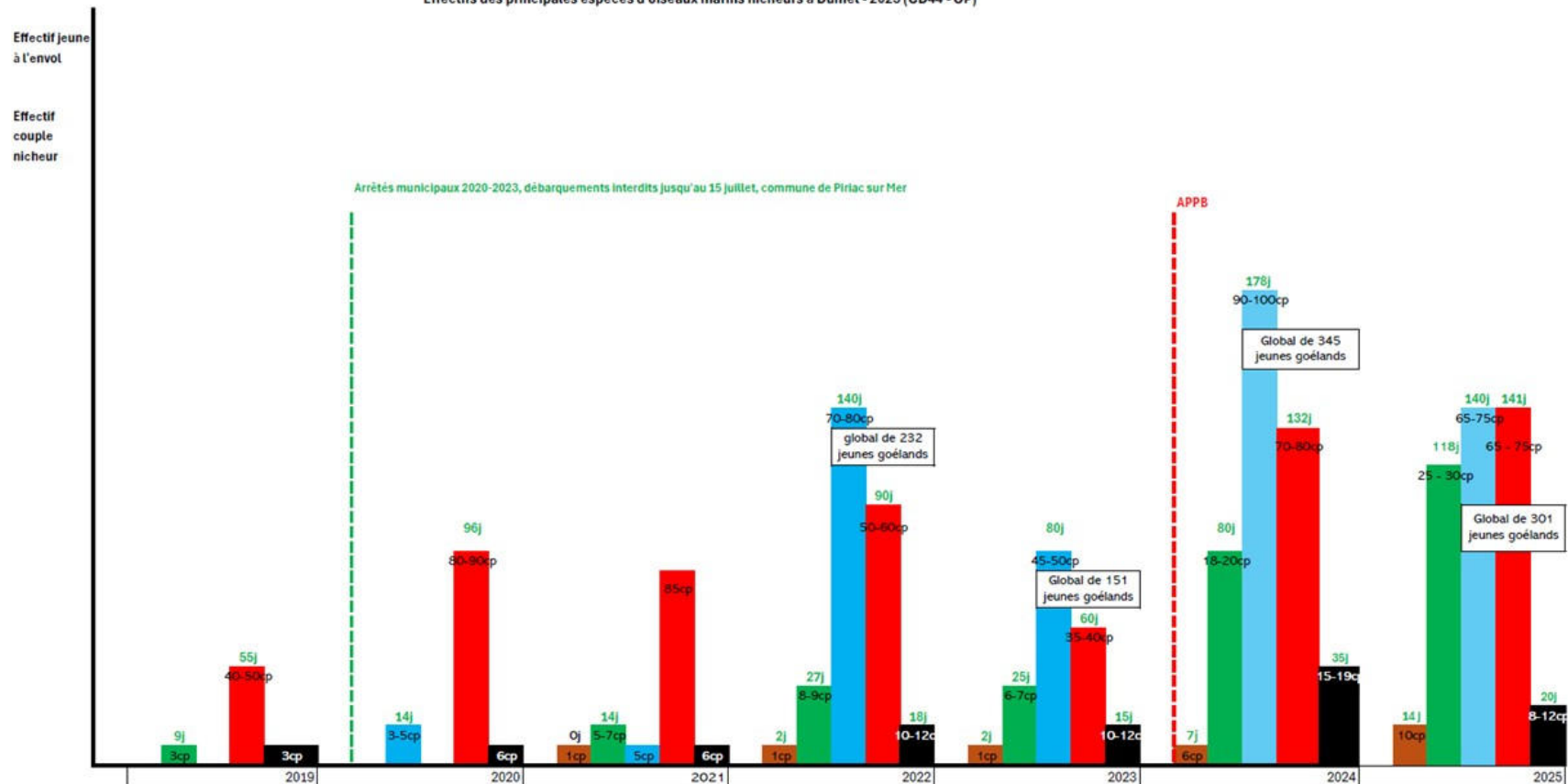
- **301 jeunes Goélands produits, 3 espèces (-13% / 2024, +99 % / 2023). Retard d'environ 2 semaines** par rapport à la période de reproduction habituelle. **Au 25/07, 70 à 100 jeunes sont encore vulnérables**, pas suffisamment autonomes pour survivre et mal préparés à résister à leur 1^{ère} année.
- **14 jeunes Cormorans huppés minimum produits (+ 50% / 2024)**. Espèce précoce, jeunes autonomes à la mi-juillet en année normale.
- **15-20 jeunes Huîtriers pie produits (estimation à minima)**.
- **118 jeunes Eiders produits (+ 47.5 % / 2024, + 472% / 2023)**. Au 25/07, environ une quinzaine de jeunes n'ont pas atteint la croissance suffisante pour se préparer à leur première année (les jeunes restent plusieurs mois avec leurs parents, dans le groupe).
- **Nidification très probable du Grand Gravelot** (les poussins n'ont pas été observés : prédation ?)



Nidification très probable du Grand Gravelot – anse de Port Manès

Effectifs annualisés

Effectifs des principales espèces d'oiseaux marins nicheurs à Dumet - 2025 (CD44 - OP)



Goéland Brun
Goéland Argenté
Goéland Marin
Cormoran Huppé
Eider à Duvet

historique: 850 couples en 1973, 0 en 2002
historique: 850 couples en 1977 à 6 800 couples en 1993, 89 en 2000

retour de l'espèce en 2021, disparu plus de 20 ans du site
premier nids retrouvés en 2015. La population d'eider à duvet du mort Braz a été décimé par le naufrage de l'Erika 1999, soit plus de 1200 eiders.
Au total ce sont près de 300 000 oiseaux marins tués

Comptage hivernal WETLANDS 2025 du 13 janvier 2025 (Coordination LPO44 en 44)

Résumé des observations *26 espèces saisies, 26 données*

284 Eider à duvet
1 Harelde boréale
14 Bernache cravant
47 Huîtrier pie
19 Tournepierre à collier
13 Cormoran huppé
22 Grand Cormoran
121 Canard colvert
1 Grèbe huppé
2 Plongeon imbrin
1 Plongeon catmarin
1 Busard des roseaux
1 Buse variable
1 Héron cendré
1 Aigrette garzette
8 Tadorne de Belon
9 Alouette des champs
1 Tarier pâtre
1 Pouillot véloce
≥79 Moineau domestique
~60 Goéland argenté
9 Goéland marin
~10 Accenteur mouchet
~10 Rougegorge familier
~15 Étourneau sansonnet
~5 Merle noir

Le comptage Wetlands est un recensement international annuel des populations hivernantes d'oiseaux d'eau sur les zones humides à la mi-janvier.

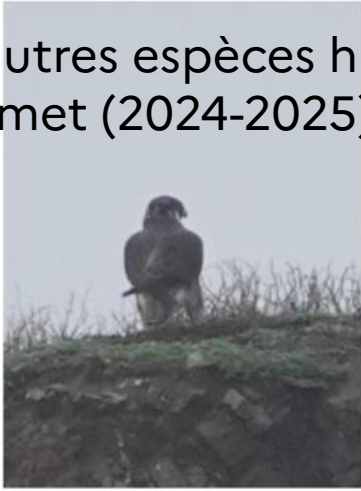
Le comptage international des oiseaux d'eau est coordonné par l'ONG Wetlands International. Il se veut simultané dans cinq régions géographiques (Afrique-Eurasie, Asie-Pacifique, Caraïbes, Amérique centrale et Néotropique) et se déroule sur un ou deux jours autour de la mi-janvier.

Un suivi international historique structuré autour des voies de migration

Le comptage Wetlands permet d'obtenir un instantané de la répartition des effectifs des populations d'oiseaux d'eau sur les différentes voies de migration. En effet, si les effectifs dénombrés constituent un indicateur de l'état des populations d'oiseaux d'eau à l'échelle nationale, ils prennent davantage de sens à l'échelle de la voie de migration.

Pour rappel, les comptages standardisés de Wetlands International ont débuté en 1967 et ne concernaient à l'origine que le gibier d'eau, les anatidés et la foulque. Ils se sont ensuite élargis progressivement à l'ensemble des espèces d'oiseaux d'eau (laridés –mouettes et goélands- et espèces exotiques comprises).

D'autres espèces hivernales et d'inter-saison régulières à Dumet (2024-2025)



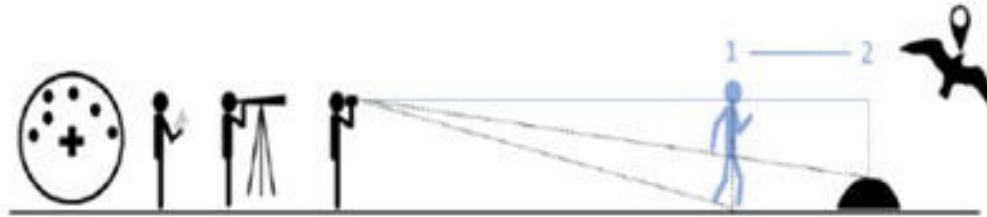


Autres données scientifiques collectées

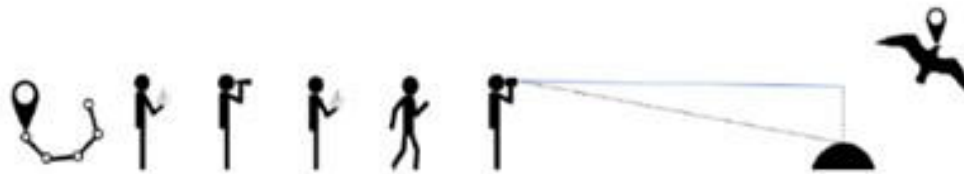
Suivi des interactions humain-avifaune

- Mise en œuvre des protocoles « BirDistance » en lien avec le MNHN tout au long de l'année et notamment en Juillet-Août.
- Ils visent à mesurer les réactions des oiseaux marins et côtiers aux différents dérangements humains.

mesures indirectes (source : fiche technique MNHN BirDistance)

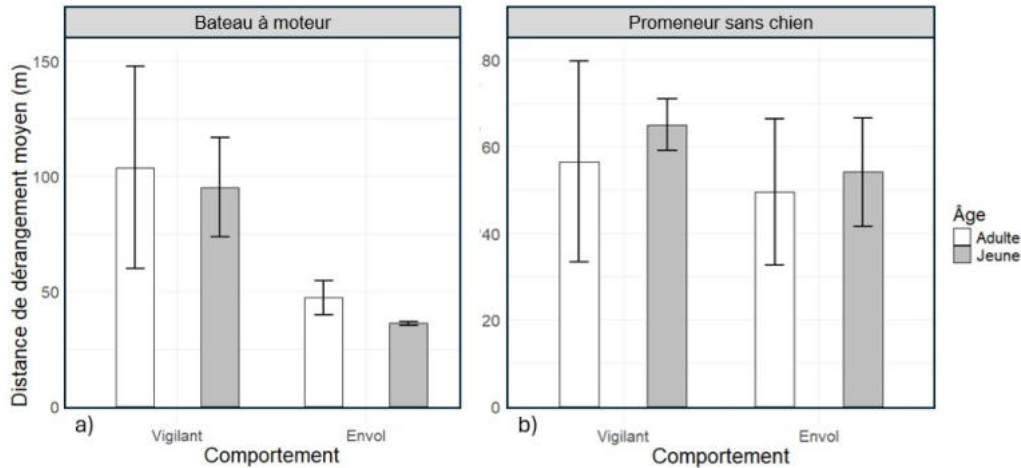


mesures directes



Goélands et Eiders

Goélands :



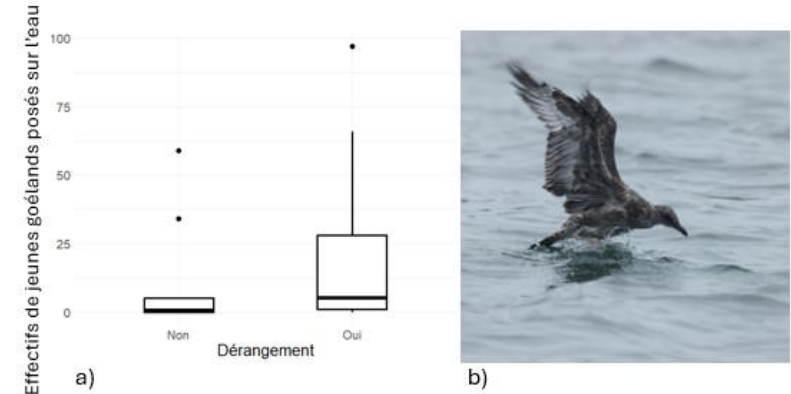
Distance de dérangement des Goélands et comportement associé en fonction du type de dérangement et de l'âge du Goéland.

- a) Dérangement par les bateaux à moteur.
- b) Dérangement par promeneur sans chien.

- Jeunes et adultes vigilants à 100m à l'approche d'un bateau à moteur, envol à 40-50m
- Jeunes et adultes vigilants à 55-70m à l'approche d'un promeneur, envol à 50-55 m
- Beaucoup plus de jeunes sur l'eau en présence de dérangement (= perte de chances de survie)
- Les goélands regagnent petit à petit leur reposoir principal si le dérangement cesse (après 20min-1h).

Eiders :

- Mise à l'eau des Eiders adultes et immatures entre 150 et 200 m
- Envol des Eiders adultes, immatures et jeunes volants à 100 m
- En période de stress, à la suite de dérangements répétés, les eiders sont sensibles à plus de 350m



Recrutement d'un binôme de gardes saisonniers

Financement DREAL 80 %.

Missions :

- **Participer aux relevés avifaune** en cours afin de compléter le recensement des jeunes goélands et des eiders (valider la production max.)
- **En juillet (site fermé à la navigation rivulaire et au débarquement) :** présence en mer, autour du site, information du public sur la réglementation (APPB), sensibilisation à l'environnement notamment au milieu marin. Suivi du nombre de bateaux présents autour de l'île
- **En août (réouverture du site) :** suivi de la fréquentation (bateaux et plaisanciers sur les plages) en fonction des heures de la journée - 4 à 6 recensements chaque jour ouvré) mais également, un suivi cumulatif afin d'avoir une bonne idée de la pression globale sur la journée.
- **Relevés Bird distance** afin de mesurer l'impact des activités et de la présence humaine sur les jeunes oiseaux encore présents sur les plages et estrans.
- **Rédaction d'un document de synthèse** des données collectées.



Autres données scientifiques collectées

INTERVENTION OFB

Migratlane

- Programme de recherche destiné à collecter des données et caractériser les flux migratoires et comportements des oiseaux marins et terrestres et des chauves-souris
- 6 volets dont un télémétrie (durée de 3 ans)
- Financement : Observatoire National de l'Eolien en Mer (ONEM)
- Pilotage : OFB
- Durée : 2022-2027

Migratlane et Dumet

- 4 eiders à duvet adultes équipés d'une balise GPS en Février 2024
- Equipe du MNHN, OFB, Département 44
- Confirme l'importance de l'île Dumet pour l'eider à duvet aussi bien pour la reproduction, qu'en reposoir et zone d'alimentation
- En 2025 :
 - > nouvelle campagne d'équipement d'adultes prévue courant mars dans le cadre de Migratlane
 - > Suivis télémétriques envisagés de juvéniles pour étudier leur dispersion au moment de l'émancipation

2025- Suivis télémétriques eiders à duvet

Migratlane (MNHN/OFB)

- Fin de la partie télémétrie au printemps 2025
- Mor braz - Dumet : 5 individus adultes en mars 2025
- Premiers résultats (données 2024-2025) : les individus équipés sur le secteur restent sur place, nichent localement, n'entament pas de migration



Sources: Movebank-MNHN



Projet télémétrie des eiders nicheurs à Dumet (MNHN/fondation de France)

- Objectif : connaître la phénologie des eiders sur le site, les zones fonctionnelles et l'occupation du site
- 2025 :
 - 2 sessions (mi-juillet et fin juillet)
 - 2 eiders juvéniles équipés
 - Session à l'automne : reportée (cyber-attaque du MNHN)
- 2026 : sessions d'équipement tout début du printemps, à l'été et à l'automne

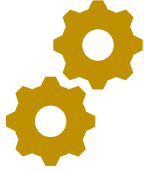


2026 – Suivis télémétriques juvéniles de goéland

Réalisation : 2026

Financement : OFB

Prestataire : Bretagne
vivante



- Espèces cibles : goélands argenté, brun, marin
- Nombre de balises : 30
- Deux sessions d'équipement, une première mi-juin sur des individus précoces, une seconde mi juillet sur des individus tardifs



- Evaluer les effets de l'ouverture au public de l'île Dumet sur les goélands juvéniles par le biais de suivis télémétriques des juvéniles nés sur l'île
- Déterminer les dates clés de la période de fin de leur développement
- Caractériser leur comportement sur l'île et ses abords
- Identifier et localiser les zones utilisées à l'échelle du site, de la ZPS Mor Braz et au-delà

Crédit : Olivier Penard



Crédit : Bretagne Vivante



Analyse croisée des données

- Recours à un expert tiers pour enrichir la lecture des données ;
- Rapport à finaliser dans l'objectif de la clause de revoyure (post été 2026) ;
- Proposition de solliciter le GISOM (groupement d'intérêt scientifique oiseaux marins) dans le cadre de la convention OFB/GISOM pluri annuelle (qui prend fin en 2028). Celle-ci prévoit cette possibilité de solliciter le GISOM pour des avis et expertises ;
- Nécessité en amont de formaliser une commande, avec la liste des données et études fournies.



Le GISOM est une association loi 1901, créée en 1986, rassemblant actuellement une trentaine d'experts ornithologues appartenant à différents établissements (structures associatives, laboratoires de recherches, bureaux d'études, ...)

I-2 Bilan des mesures de protection mises en œuvre :



Contrôles

Sanctions encourues : max 1 an de prison et 150 000 euros d'amende.

Les unités participant à cette surveillance :

- ULAM 44 ;
- Gendarmerie maritime ;
- Douane maritime ;
- OFB ;
- Conseil départemental ;
- Police municipale de Piriac ;
- Sémaphore de Piriac (messages VHF).

1ère année = pédagogie.

2026 = verbalisation.



Bilan de la saison 2025 (source CACEM) :

- 85 missions de surveillance (89 en 2024) ;
- 110 navires contrôlés à proximité immédiate de l'île ;
- 35 PV dressés.

Points marquants

3 points d'attention principaux :

- **1) Gestion de l'afflux à l'ouverture de l'île :**

- 2024 : situation compliquée ;
 - 2025 : présence bénéfique des 2 agents saisonnières, mais afflux encore difficile à gérer ;
 - 2026 : quelles actions supplémentaires d'accompagnement ?
- } → point abordé dans le cadre du comité de gestion

- **2) Faire mieux respecter l'interdiction de pêche à pied**

(notamment grandes marées) :

- 2024 : principal écueil zone estrans hors plage, avec du dérangement !
- 2025 : situation qui reste compliquée ;
- 2026 : signalétique mis en place sur l'estran

Signalétique : installation des panneaux le 19/01/26





Plage grand port :

2 panneaux sur piquet
pas posés faute de galets
. Nouvel essai courant
février (si engraissement
de la plage).



Points marquants

3 points d'attention principaux :

- **3) Manifestations sportives :**
 - une seule manifestation a débarqué sur l'île en 2025 : raid écologique de Nautisme en Pays Blanc qui participe à l'entretien de l'île et au retrait des déchets (04/10).
 - 2026 : a priori sera identique à 2025 ;

Déroulé

***II - Confortement des actions sur 2026
(20')***

Déroulé

II - Confortement des actions sur 2026 (20')

II-1 Communication spécifique à l'APPB

II-2 Clause de revoyure

II-3 Actions spécifiques APPB et lien avec le plan de gestion

II.1 - Communication spécifique à l'APPB

Actions 2025 à prolonger/rediscuter

- édition et distribution de flyers (2000) → **re-édition à l'identique en 2026**
- Publication des informations sur internet : **mise à jour à faire**
- Réunion de communication avec les acteurs du tourisme et du nautisme (en particulier les loueurs) :
 - 2025 : réunion 44 avec du monde mais pas de mobilisation côté 56
 - 2026 → **1 réunion commune 44 et 56 à Piriac**
- Information aux capitaineries et promotion de l'appli Nav&Co : **poursuite**
- Diffusion de messages dédiés à la VHF par le sémaphore de Piriac : **poursuite**
- Point presse à l'issue de la saison estivale → **à envisager dans le cadre du bilan scientifique ?**
- Reportages télévisés et presse locale : **poursuite en fonction des demandes**
- Surveillance et contrôle : **reconduction du dispositif.**

II - 2 Clause de revoyure

Article 4 - Bilan et évaluation

Afin de mesurer la portée des prescriptions du présent arrêté et en vue d'un ajustement éventuel de ses dispositions, un bilan et une évaluation scientifique de la mise en œuvre de l'arrêté sont effectués à l'issue de l'été 2026 et soumis au comité de suivi.

II - 2 Clause de revoyure

Organisation pour échange :

- **septembre/octobre 2026** : rédaction du rapport scientifique (sur l'ensemble des données) et son analyse croisée avec le tiers expert ;
- **novembre 2026** : présentation lors d'un Comité de suivi exceptionnel + échange sur la nécessité d'ajuster les prescriptions au regard des enjeux de l'APPB,
 - Soit « statut-quo » sur maintien en l'état ;
 - Soit avis majoritaire sur le besoin d'adaptations, et dans ce cas :
 - Validation de la position par le Préfet (possiblement après saisine officielle des tiers)
 - Si +, déc 2026 - janv 2027 : travail de concertation (membres du Comité de suivi) pour travailler des propositions
 - Processus administratif de révision (même procédure que pour l'adoption de l'APPB)
 - **Objectif de mise en œuvre avant la période de fréquentation des abords de l'île, de mi-avril/début mai 2027**

II - 3 Actions spécifiques APPB et lien avec le plan de gestion

2 Registre des actions

L'ensemble des actions sont présentées de façon synthétique dans le tableau suivant. Le contenu de chaque action est ensuite détaillé au sein de fiche-action. Afin de faciliter la lecture du document, le tableau récapitulatif des actions précise les pages auxquelles se situent les différentes fiches actions (version papier) ; des renvois sont également prévus tout au long du document (version numérique). Lorsque les actions sont en lien avec la ZPS « Mor Braz » et / ou l'APPB, cela est également précisé.

Tableau 24. Actions du plan de gestion 2025-2030

Code	Intitulé	Priorité	ZPS Mor Braz	APPB	Opérateur	Page
Création de supports de communication et de pédagogie (CC) [3]						
CC1	Création d'une signalétique pour la protection du site et la sensibilisation des usagers	1	X	X	CDL/ CD44 (sensibilisation) DDTM/DREAL/OFB (réglementaire)	94
CC2	Plan de communication et diffusion de l'information auprès des acteurs (publics et privés) et usagers de l'île	1	X	X	D44/DDTM/DREAL/OFB	97
CC3	Réalisation d'une synthèse annuelle à destination des acteurs locaux	1	-	X	D44/DDTM/DREAL/OFB notamment scientifique	99
Création et entretien d'infrastructure d'accueil (Ci) [2]						
CI1	Renforcement du sentier unique de découverte de l'île pour le public, compatible avec les zones de sensibilité du patrimoine naturel, bâti et archéologique	1	-	X	CDL / D44	100
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS) [10]						
CS1	Suivi annuel des populations nicheuses d'avifaune remarquable (autres que laridés)	1	X	X	D44 / OFB	103
CS2	Suivi des oiseaux en période intermédiaire	2	X		D44 / OFB	105
CS3	Suivi des colonies de laridés	1	X	X	D44 / OFB	106
CS4	Réactualisation de l'inventaire ZNIEFF	2	-	X	OFB / DREAL	108
CS5	Suivi de la population insulaire de Moineau domestique	1	-		D44	109
CS6	Caractérisation de l'importance et du rôle fonctionnelle de l'île pour l'hivernage et le stationnement de l'avifaune	1	X		OFB / CD44	111
CS7	Suivi des vestiges archéologiques	1	-		D44 (archéo)	113
CS8	Suivi de la flore et des végétations	2	-		D44	115
CS9	Surveillance de l'apparition d'espèces exotiques envahissantes	2	-	X	D44	117
CS10	Suivi des passereaux	2	-		D44 / OFB	118
Prestation de conseil, études et ingénierie (EI) [2]						
EI1	Inventaire acoustique des chiroptères et analyse de la fonctionnalité du site	2	-		D44 / OFB	120

Code	Intitulé	Priorité	ZPS Mor Braz	APPB	Opérateur	Page
EI2	Evaluation des actions à mi-parcours du plan de gestion 2025-2030 et rédaction du plan d'actions suivant 2031-2034	1	-		CDL	122
Intervention sur le patrimoine naturel et architectural (IP) [4]						
IP1	Mise en sécurité et renforcement des têtes de murs de la bergerie et mise en place de nichoirs de substitution sur le Fort Rond	1	-		CDL / D44	124
IP2	Travaux de maintien et de restauration de l'intégrité structurelle des forts de l'île	1	-		CDL / D44 / DEP	127
IP3	Gestion passive des végétations	1	-		D44	130
IP4	Arrachage et élimination des espèces exotiques envahissantes	2	-	X	D44	131
Management et soutien (MS) [5]						
MS1	Utilisation d'une base de données des résultats de suivis et d'inventaires unique et partagée par l'ensemble des gestionnaires	1	X	X	D44 OFB / DREAL	132
MS2	Réunion du comité de gestion / comité de suivi APPB	1	X	X	D44 / DDTM / DREAL / OFB	134
MS3	Réunion du comité technique	1	X	X	D44	135
MS4	Rédaction des rapports annuels de gestion	1	-		D44	136
MS5	Suivi, maintenance et renouvellement du matériel et des équipements	2	-		D44	138
Prestation d'accueil et d'animation (PA) [1]						
PA1	Elaboration d'un programme pédagogique "nature et patrimoine" autour de l'île Dumet	1	X		D44 / OFB / Asso d'environnement, de pédagogie, culturelle,	139
Surveillance et police (PO) [2]						
SP1	Renforcement de la prévention et de la surveillance sur l'île Dumet et en mer	1	X	X	D44 / OFB / DDTM/ Mairie Piriac	141
SP2	Suivi spatio-temporel des activités humaines	2	X	X	D44 / OFB / DDTM / Asso d'environnement, de pédagogie, culturelle,	143

Avec la création de l'APPB l'« Île Dumet et ses abords » en février 2024 et ~~DocOb~~ de la ZPS « Mor Braz », certaines actions initialement prévues dans le plan de gestion ont été supprimées :

- Limitation de l'accès à l'île et ses abords en période de sensibilité de l'avifaune en renforçant la réglementation ;
- Cartographie des végétations et des fonds marins aux abords immédiats de l'île.

III - Questions diverses (15')

An aerial photograph of a small, rocky island with a sandy beach and green vegetation. The island is surrounded by clear blue water, and a few sailboats are visible in the distance. The sky is a clear, light blue. A white rectangular box is overlaid on the image, containing the text "Merci de votre attention".

Merci de votre attention